

STRATÉGIE DE DONNÉES

Protein Industries Canada vise à aider les entreprises à tirer parti des bénéfices de leurs travaux innovants, à éviter les risques et à participer pleinement à tous les aspects de l'économie immatérielle grâce aux données. Notre approche stratégique pour cette assistance aux données est triple : collecter, protéger, commercialiser.

Cette stratégie de données est un document en deux parties. Le premier est le corps principal de la Stratégie sur les données, qui reflète notre approche globale et nos politiques concernant les données dans les fonds que nous administrons (qui découle de nos responsabilités en vertu des Accords de contribution pour le Programme mondial des clusters d'innovation; ainsi que la Stratégie pancanadienne d'intelligence artificielle des Clusters d'innovation mondiale, chacune pouvant être modifiée de temps à autre, et ne devrait pas changer), et le second est un Addendum annuel sur la stratégie de données, qui sera mis à jour avec les priorités annuelles et les activités planifiées.

COLLECTER (ET OBTENIR) DES DONNÉES

Dans « Collecte » ou « Obtention » de données, nous faisons référence à la collecte de données par les propres processus d'une entreprise (par exemple, résultats de recherche, essais agricoles, données recueillies auprès d'utilisateurs ou d'appareils), ainsi que par l'accès acquis aux données d'autrui.

Dans le contexte des projets PIC, les droits sur les données sont décrits dans les justifications de gestion des données détaillées dans les propositions de projet, qui décomposent les droits de chaque membre du consortium aujourd'hui et à l'avenir (selon la pertinence du projet). Ces justifications de données incluent un mélange de :

- Données de contexte, y compris les données pertinentes recueillies lors de projets financés par le PIC précédent
- Données tierces (sous licence)
- Données de sortie du projet (données au premier plan) (anticipées)

Il est important de distinguer entre la gestion ou le stockage des données de la propriété des données. La propriété des données ne découle pas nécessairement de la possession de ces données. Les entreprises doivent s'assurer que les données sont recueillies légalement (y compris les consentements applicables) et qu'elles sont conservées et utilisées en tout temps conformément aux restrictions ou conditions applicables fixées par la loi ou par les sources ou les personnes concernées par les données (y compris la souveraineté des données des Premières Nations). Même lorsqu'une entreprise n'est pas propriétaire mais détient des données en sa possession, il peut y avoir des responsabilités applicables liées à la gestion responsable.

Il est aussi important de distinguer les données de la propriété intellectuelle. Bien que les cadres de propriété intellectuelle puissent être pertinents et utiles lorsqu'on réfléchit aux questions de propriété et d'accès, les données ont leur propre caractère unique en tant qu'actifs non rivaux et posent des enjeux particuliers.

Les données sous licence ou achetées ont souvent des restrictions quant aux usages appropriés, qui peut y accéder et utiliser, comment les données doivent être stockées, et si elles peuvent être modifiées, liées ou regroupées avec d'autres ensembles de données. Contrairement à la plupart des formes conventionnelles de propriété intellectuelle, les données peuvent entraîner de nombreuses « conditions ».

Voici comment PIC assiste :

- Aider à reconnaître et nommer les données pertinentes qu'un membre du consortium possède déjà
- Aider à identifier les droits tiers qu'un membre du consortium utilise/utilisera, y compris l'accès aux données d'autres membres du consortium. PIC ne dicte pas de structures de licence spécifiques pour un consortium, mais fait plutôt la liaison avec les membres du consortium et les encourage à négocier leurs propres conditions d'accès, dans des limites d'équité, de raisonabilité et de non-discrimination.

- Encourager les membres du consortium à considérer les questions de normalisation des données et leur faisabilité liées à la quantité, à la qualité et à la rapidité des données, selon le cas.
- Déterminer que les données sous licence sont clairement identifiées et délimitées, ce qui permet au titulaire de licence une voie vers la commercialisation, si approprié
- Aider à reconnaître et nommer les données qui seront générées dans le projet
- Les critères de sélection du projet PIC tiennent compte de la pertinence et de la faisabilité de la justification des données ainsi que de l'intérêt pour le Canada du projet dans son ensemble

Moyens de subsistance :

- Révisions des propositions
- Consultations 1:1 et basées sur le consortium avec IP Manager
- Outils d'accès (comme le hub IP) qui peuvent être utilisés pour attirer l'attention sur les sources de données existantes

PROTÉGER LES DONNÉES

Dans « Protéger » les données, nous faisons référence à quelques points différents – identifier les risques et les zones problématiques potentielles, et aider les entreprises membres du consortium à prendre les mesures appropriées pour gérer responsablement les données en leur possession.

Pour chaque entreprise, l'identification des risques et des zones problématiques potentielles implique :

- Être intelligents quant à leur propre liberté d'opérer par rapport aux autres titulaires de droits, et les limites aux droits associés aux données déjà en leur possession
- Règlement avec d'autres membres du consortium qui détiennent les résultats des données pour différentes parties du projet
- Résoudre les questions d'accès et de permission au sein d'un consortium (en dehors de la propriété)

Prendre les mesures appropriées pour gérer les données de façon responsable implique :

- Reconnaissance et suivi des données recueillies ou obtenues d'autres sources, y compris le suivi des permissions et restrictions associées
- Chaque membre du consortium devrait bénéficier d'accords juridiques applicables par l'entremise de ressources externes – par exemple, licences de données, ententes d'utilisateur, ententes API, ententes de stockage et d'hébergement, ententes de non-divulgaration et clauses de données dans les contrats d'emploi et les contrats de contractuels
- Protocoles électroniques et physiques pour protéger, par exemple, la sécurité des données confidentielles et sensibles contre les violations de données et autres menaces à la sécurité

Voici comment PIC assiste :

- Poser des questions dès le début d'un consortium sur la liberté d'exploitation, la propriété/gestion planifiée, l'accès, afin que tout cela soit clairement intégré dans la justification des données. Ni le PIC ni l'ISED ne prennent la moindre part de propriété dans les données du projet (sauf dans la mesure où ces données sont collectées par le PIC pour remplir ses fonctions de gestion et de rapport concernant un projet). La propriété, la gestion et l'accès sont décidés au sein de chaque consortium.
- Examen des parcours de propriété planifiés pour évaluer :
 - Qu'il existe une façon claire de déterminer à qui appartiennent les données, où le travail est collaboratif
 - Que les plans de propriété/gestion des données soient équitables entre les membres du consortium – par exemple, en évitant les situations où une partie fait le travail tandis que l'autre en tire le bénéfice
 - Que les propriétaires puissent prendre des décisions de façon autonome et prendre des mesures avec les données à l'avenir (tout en respectant les conditions et restrictions applicables)
- Examen des parcours de licence prévus pour évaluer :
 - Que le concédant ait un modèle de licence spécifique en tête

- Que le licenciant détient tous les droits nécessaires à l'offre sous licence (par exemple, un accès suffisant aux données)
- Qu'un utilisateur/licencié (ou un type d'utilisateur/licencié) a été identifié et qu'il existe une voie vers la commercialisation, selon le cas
- Suggérer des moyens de s'appuyer sur des données déjà développées ou obtenues pour les opportunités d'empilement, selon le cas (ou pour tirer parti de la propriété intellectuelle avec des données nouvelles ou en évolution)
- Poser des questions sur les ententes et protocoles
- Poser des questions sur les plans de stockage et de sécurité, ainsi que sur les questions de conformité selon les besoins
- Fournir un point de discussion permanent pour les réunions du Comité directeur où les questions de propriété intellectuelle et de données peuvent également être soulevées au sein du consortium
- Fourniture d'un mécanisme de résolution des différends

Moyens de subsistance :

- Les dépenses liées aux données (frais de licence, accords applicables, stockage incrémental et ressources de calcul) sont financées conformément à l'entente de contribution
- Vérifications des gestionnaires de PI lors des réunions du comité directeur et autres
- Un mécanisme pour obtenir les approbations d'autres membres du consortium lors de la sélection de sous-traitants qui seront exposés à des données confidentielles lors de la gestion de projet (partie du processus d'ordre de modification)
- Suivi des résultats de données générés dans le projet
- Référence à des ressources externes
- Programmation de la littératie des données sur des concepts de haut niveau, meilleures pratiques de gouvernance des données, précautions à prendre
- Entente écrite de projet maître comprenant les données et les modalités de confidentialité, ainsi que des dispositions de règlement des différends. Les dispositions sur le règlement des différends prévoient dans tous les cas une discussion informelle par les délégués du comité directeur, qui, si elle n'est pas résolue, mène à une médiation non contraignante, et si elle reste non résolue, elle mène à un arbitrage contraignant. Le PIC a également le droit de s'engager dans les dispositions relatives au règlement des différends.

COMMERCIALISATION DES DONNÉES

Par « commercialisation » des données, nous entendons le déploiement des données dans un contexte commercial, comme par :

- Vendre un produit ou fournir un service auquel les données sont liées (ou fournir des informations ou des recommandations dérivées de ces données)
- Utiliser les données pour des objectifs de collecte de fonds ou transactionnels de l'entreprise, comme actif du bilan et en diligence raisonnable pour démontrer des indices d'une entreprise sophistiquée et bien organisée
- Données de licence pour générer des revenus (par redevances, frais d'utilisation ou abonnements)

Nous entendons aussi l'utilisation et la gestion des données dans un contexte concurrentiel à travers :

- Dissuasion (par exemple, par des avis/marquages confidentiels ou propriétaires, protocoles physiques et virtuels pour la protéger)

- Action d'exécution
- L'utilisation des données (avec propriété intellectuelle ou seules) comme levier dans les discussions d'affaires et pour encourager le partenariat

Toutes les données ne sont pas positionnées pour, ou ne devraient pas viser, à être « monétisées » – les données ont aussi de la valeur pour une entreprise tout en étant simplement détenues ou utilisées comme un actif interne (par exemple, pour optimiser les processus).

Voici comment PIC assiste :

- Financement pour certains soutiens à la commercialisation conformément à notre entente de contribution.
- L'activité d'application n'est pas financée par PIC, mais nous n'empêchons aucune entreprise de prendre les mesures qu'elle juge nécessaire afin de faire valoir ou d'affirmer ses droits contre un contrefacteur potentiel (par exemple, dans le cas d'un accès, d'une conservation ou d'une utilisation non autorisée de ses données confidentielles), ou de transmettre ou d'exploiter ses données à des fins commerciales
- Les différends au sein d'un consortium sont canalisés par le processus de règlement des différends, selon le cas.
- Poser des questions et suivre chaque année les nouvelles activités de licence et autres activités de commercialisation via les rapports annuels
- Offrir des occasions de discussion sur la commercialisation par le biais de réunions du comité directeur

Moyens de subsistance :

- Programmation de la littératie des données
- Référence à des ressources externes
- Mettre en relation les entreprises pour créer des opportunités potentielles
- Accès au réseau de financement, y compris des sources de financement mettant l'accent sur la propriété intellectuelle et les données
- Promotion de jeux de données non confidentiels et de succès commerciaux via le registre IP accessible aux membres de PIC (le Centre IP), ainsi que par d'autres canaux de communication PIC

GESTION DES DONNÉES ET RESPONSABILITÉS DE PIC

En plus du rôle de PIC dans l'aide aux entreprises dans leurs pratiques de données, PIC dispose de pratiques internes de gestion des données conformes à nos responsabilités en vertu de l'Accord de contribution.

Gestion des données

Les données acquises, stockées, gérées, partagées et utilisées par le PIC dans l'exercice de ses fonctions opérationnelles et de rapports sont traitées de manière confidentielle. Cela inclut les données de projet rapportées au PIC par les entreprises membres pour ses exigences de rapport (par exemple, les données de rapports d'activité de projet).

Sécurité, vie privée, intégrité des données et conformité législative et réglementaire

Le personnel et les contractuels de PIC sont tenus par des obligations de confidentialité et soumis aux politiques organisationnelles et pratiques opérationnelles pertinentes, y compris celles liées à la vie privée, aux conflits d'intérêts, à la communication et à un code de conduite général, tous incorporés ici par référence. Les politiques et pratiques de PIC incluent le respect de la sécurité des données, de la vie privée, de l'intégrité des données et de la conformité légale. Par exemple, les déclarations d'autorisation et de conformité sont signées par des organisations au stade de déclaration d'intérêt de la demande à PIC; ceux-ci sont conservés par PIC comme preuve de consentement dans le cadre de sa pratique de confidentialité et de conformité. Les politiques et pratiques de PIC sont révisées dans le cadre de la gestion des risques de PIC au moins une fois par an.

Les données en tant que ressource et actif

En plus des propres indicateurs agrégés de PIC, qui peuvent être publiés de temps à autre, PIC commande régulièrement des rapports analytiques à des entreprises externes réputées sur les tendances sectorielles et des données statistiques pertinentes au bénéfice de ses membres. PIC met également à disposition une base de données pour les membres et un Centre PI pour le bénéfice des membres.

Extraction des données, normalisation, stockage et accès

Les pratiques de collecte et de manipulation des données de PIC reconnaissent l'importance de données propres et utilisables qui sont stockées de manière sécurisée. Lorsque l'accès aux données est envisagé (par exemple, base de données membre, Centre PI), PIC prévoit des contrôles d'accès pour limiter l'accès autorisé et restreint les permissions éditoriales.

Rôles et responsabilités des PIC en ce qui concerne la stratégie des données

Le directeur de la PI de PIC est responsable de la mise en œuvre et de l'administration de la stratégie actuelle de données, d'assister le conseil d'administration et la direction de PIC dans son exécution, d'assister les membres du consortium dans tous les aspects des justifications des données du projet, de fournir une ressource au comité de sélection de projet pour examiner les propositions de projet, et de travailler avec les membres du consortium pour réaliser leurs plans et objectifs de données. Le directeur de la propriété intellectuelle agit également comme une ressource interne pour les questions de conformité.

Le conseil d'administration de PIC sera informé et défendra la stratégie de données. Le Conseil examinera et conseillera sur les priorités annuelles dans l'avenant.

La direction et le personnel de PIC travailleront avec le directeur de la PI pour mettre en œuvre la stratégie des données dans les opérations quotidiennes.

ADDENDUM ANNUEL SUR LA STRATÉGIE DE DONNÉES

MAI 2026

En plus du soutien régulier des données pour les projets en développement et en cours, les activités prioritaires cette année incluent :

- Sujets de gestion des données dans la boîte à outils des secrets commerciaux
- Programmation de webinaires, incluant des sujets liés à la confidentialité des données
- Faire la liaison avec d'autres clusters mondiaux d'innovation pour partager les meilleures pratiques